



## Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

### Compte rendu de l'assemblée générale du 27 janvier 2018

L'assemblée générale de l'association Défense et Promotion de la Langue Française s'est tenue le samedi 27 janvier 2018 à 15h00 à Menetou-Salon dans la salle communale sise rue de Fontbertrange.

Le président Alain ROBLET salue tous les membres présents, les remercie très chaleureusement de leur présence, adresse des vœux de bonheur et de santé à tous et des vœux de prospérité pour notre association. Il présente les excuses des membres absents.

L'ordre du jour est abordé :

- Présentation du rapport moral et d'activités de l'année 2017 par le président Alain ROBLET (annexe 1). Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
- Présentation du rapport financier par le trésorier Philippe LEBLOND (annexe 2). M. Jean-Pierre PINEAU, vérificateur aux comptes de l'exercice 2017 donne lecture de son rapport qui confirme en tous points la très bonne tenue des comptes et l'exactitude des opérations de l'exercice. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.
- Elections au conseil d'administration : Deux candidatures nouvelles ont été présentées ; deux candidats sortants ne se représentant pas, tous les candidats sont réélus pour un an à l'unanimité. La composition du conseil d'administration est donc la suivante :
  - Mme Annick MORAND
  - Mme Claudine SABOUREAU
  - M. Jack BECARD
  - M. Patrick BRETON
  - M. Gérard FOULEDEAU
  - M. Philippe LEBLOND
  - M. Alain ROBLET
  - M. Jean-Pierre ROUARD
- Propositions d'actions retenues pour 2018 (Reconduction des actions conduites en 2017) :
  1. Organiser le concours de français « Plumier d'argent » dans les classes de 4<sup>e</sup> des collèges du Cher ;
  2. Poursuivre la vente de notre livre « En français correct » ;
  3. Proposer ces chroniques aux médias radiophoniques locaux ;
  4. Organiser une animation culturelle pour les festivités du 14 juillet à Menetou-Salon ;
  5. Organiser une animation au profit du Téléthon (lieu à préciser) ;
  6. Conduire une communication avec les médias ;
  7. Organiser un pique-nique au cours du mois de juin ;
  8. Reconduire le concours « Les nouvelles de LF 18<sup>®</sup> » ;
  9. Organiser une animation lors de la venue de huit enseignants moldaves à Saint-Amand-Montrond ;

# Défense et promotion de la langue française

## Délégation du Cher

Association loi de 1901

10. Participer à la Fête des associations à Bourges ;
11. Participer au Salon du Livre à Saint-Amand-Montrond ;
12. Participer au Salon du Livre à Henrichemont ;
13. Rechercher des citations issues d'œuvres littéraires ;

Par ailleurs, les propositions d'actions suivantes ont été évoquées pour les années à venir ; le conseil d'administration se réunira pour définir les actions nouvelles à retenir pour 2018 :

### Souhait de DLF national :

- Lutter contre les infractions à la loi Toubon

### Idées d'actions proposées par nos adhérents :

- Recruter des jeunes pour dynamiser notre association
- Trouver une autre action « rémunératrice » pour le trésor de l'association
- Trouver des commanditaires
- Améliorer notre image
- Reconduire les activités déjà mises en place
- Mettre en place les propositions des membres de l'association
- Adresser des lettres à de grands journaux (Les Échos par exemple)
- Faire des opérations « coup de poing »
- Faire de la publicité
- Rechercher des équivalents français aux anglicismes et les publier comme il a été fait avec nos chroniques « En français correct »
- Organiser un rallye sur la francophonie
- Créer un jeu de l'oie
- Organiser des repas avec débat

### Questions et propositions diverses :

- Y a-t-il eu un ou des décrets pour l'application de la loi Toubon ? Oui, le décret n°95-240 du 3 mars 1995 et la circulaire du 19 mars 1996 ;
- Les chroniques ne pourraient-elles pas être proposées au bimensuel Le Petit Berrichon ? Un contact sera pris avec la rédaction ;
- La trésorerie ne devrait-elle pas faire apparaître les avantages apportés par exemple par le bénévolat des adhérents et par la mise à disposition gratuite de la salle de réunion ? Ces indications seront mentionnées pour mémoire dans les comptes de résultats des années à venir, dans la limite des informations communiquées au trésorier ;
- Le site « change.org » permet d'organiser des pétitions ; un courriel sera adressé au président lui précisant les modalités d'utilisation ;
- À qui doit-on envoyer sa cotisation ? DLF locale ou DLF Paris ? Les chèques, établis à l'ordre de Défense de la langue française (ou de DLF) peuvent être envoyés au président qui les transfère à Paris avec un courrier d'accompagnement permettant de garder une trace du renouvellement de l'adhésion. Cette pratique permet aussi d'effectuer un suivi qui réduit le risque de pénalisation de notre trésorerie consécutive aux retards constatés par DLF Paris ;

## Défense et promotion de la langue française

### Délégation du Cher

Association loi de 1901

- D'autres actions à conduire au cours des années à venir peuvent être proposées au président, étant rappelé que l'adhérent qui propose sera le pilote de l'action. Ces propositions seront alors examinées par le conseil d'administration pour décision.

Aucune autre question n'étant posée, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 17h00.

Une nouvelle adhésion a été enregistrée à l'issue de la réunion : Madame Danièle SENNEDOT de Bourges ; la bienvenue lui est souhaitée au sein de l'association.

Les galettes confectionnées par Monique ROBLET sont ensuite dégustées, arrosées de délicieux breuvages.

Le secrétaire de séance,

Patrick BRETON

Le président,

Alain ROBLET